# RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS DU SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN (RECOS)

## / LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN /

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles. Créée par la Déclaration de Port-Louis en 1982, la COI a été institutionnalisée aux Seychelles en 1984 par l'Accord général de coopération, plus connu comme "l'Accord de Victoria".

Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale autour de 4 axes stratégiques et 5 domaines d'intervention à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs: préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, sécurité maritime, entrepreneuriat, santé publique, énergies renouvelables ou encore culture.

Ce projet "Résilience des Ecosystèmes Côtiers du Sud-Ouest de l'Océan Indien" (RECOS) cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention 4 de la COI, "Environnement durable et changement climatique".

**Services rendus par les écosystèmes côtiers**

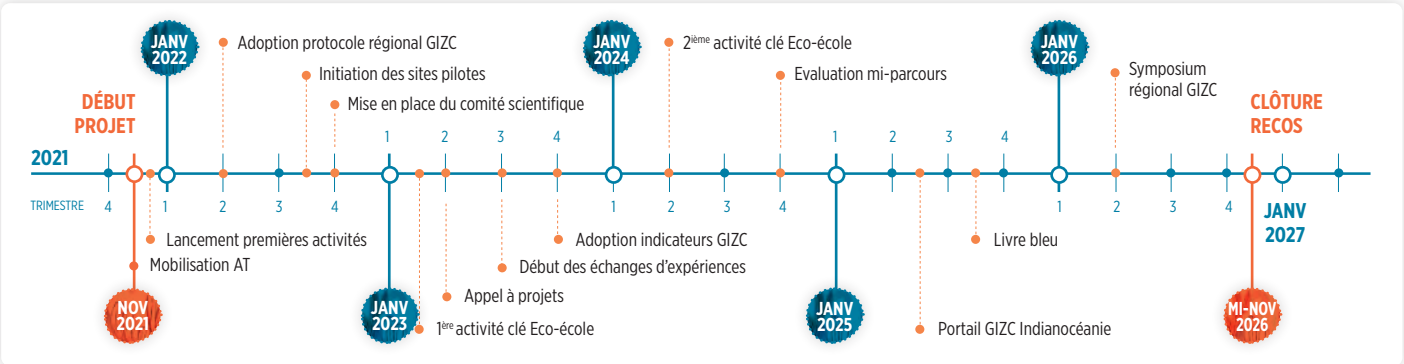
- Des services de régulation, tels que la réduction de l'érosion costale, la diminution de l'impact de la houle des vagues ;
- Des services de protection offerts par les récifs coralliens sur les traits littoraux ;
- Des services d'approvisionnement, notamment par la production d'eau et de nourriture ;
- Des services de support, comme la formation des sols ;
- Des services culturels, à travers les lieux de loisirs ou d'inspiration artistique.

## / CONTEXTE RÉGIONAL /

Les écosystèmes côtiers des pays du Sud-ouest de l'Océan Indien de la COI sont remarquables mais aussi très vulnérables. Zones majeures pour la plupart des pays où se concentrent les populations, ils subissent en effet des perturbations d'ordre physique en raison d'évènements climatiques extrêmes dont l'intensité et la probabilité d'occurrence s'accroissent avec les effets du changement climatique et des perturbations d'ordre anthropique.

**Restaurer et préserver !** Ce sont les maîtres-mots du projet. Les populations côtières dépendent fortement de la bonne santé des écosystèmes. Aussi, restaurer et préserver les milieux côtiers, c'est participer à la résilience des populations. Les gains ne sont pas qu'écologiques : ils sont aussi économiques, alimentaires, sanitaires, sociétaux et culturels.

> Etapes clés




COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN | RÉSILIENCE ZONES COTIÈRES | AFD | FFEM FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

## / GÉNÉRALITÉS /

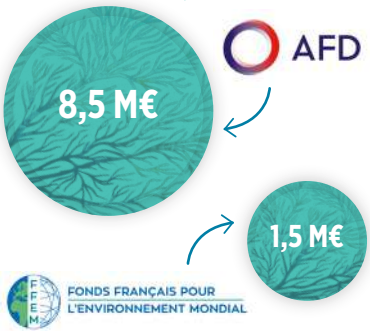
### PAYS PARTENAIRES

L'Union des Comores, Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles bénéficieront directement du projet.

Une collaboration étroite avec la France-Réunion sera développée sur les activités clés.

Les activités entraîneront également des collaborations spontanées avec les pays membres de la Convention de Nairobi et pays insulaires d'autres régions du globe.

### PARTENAIRES FINANCIERS




### DURÉE DU PROJET




## / OBJECTIFS DU PROJET /

**L'objectif global** du projet est de renforcer la résilience des populations littorales face aux effets du changement climatique en restaurant les services rendus par les écosystèmes côtiers.

**Les objectifs spécifiques pour le réaliser sont:**

- Renforcer la gouvernance régionale et nationale des écosystèmes côtiers et marins de l'Océan Indien ;
- Mettre en œuvre des chantiers innovants, variés et réplicables de restauration et d'exploitation durable d'écosystèmes côtiers et marins en s'appuyant sur des groupes de travail scientifique.

## / 4 COMPOSANTES /

### COMPOSANTE 1
**Renforcement du suivi et de la gestion des écosystèmes côtiers à l'échelle régionale et nationale, et échanges d'expériences**

Renforcement de la gouvernance régionale et nationale des écosystèmes côtiers et marins

Soutien aux comités nationaux GIZC, aux réseaux nationaux d'aires marines protégées (AMP) et indicateurs GIZC

Programme d'échanges d'expériences sur la gestion des écosystèmes côtiers

### COMPOSANTE 2
**Coopération scientifique régionale et mise en œuvre de projets de restauration et de soutien à des filières d'exploitation durable des écosystèmes côtiers**

Renforcement de la coopération scientifique régionale sur la restauration des écosystèmes côiers

Mise en œuvre de projets pilotes

Appel à projets en lien avec les actions locales de restauration et de gestion des écosystèmes côtiers

### COMPOSANTE 3
**Communication, sensibilisation, capitalisation et valorisation des bonnes pratiques**

Communication du projet

Sensibilisation

Capitalisation

### COMPOSANTE 4
**Gestion de projet, suivi-évaluation et appui à la COI**

Mobilisation d'une Assistance Technique

Gestion d'une Unité de Gestion de Projet (UGP)

S&E ; Reporting ; Préparation des audits

Comités de pilotage

**Contactez-nous :**
RECOS@coi-ioc.org

**Adoptez l'éco-attitude**
N'imprimez ce document que si cela est nécessaire !

# RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS DU SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN (RECOS)

**Services rendus par les écosystèmes côtiers**

- Des services de régulation, tels que la réduction de l'érosion costale, la diminution de l'impact de la houle des vagues ;
- Des services de protection offerts par les récifs coralliens sur les traits littoraux ;
- Des services d'approvisionnement, notamment par la production d'eau et de nourriture ;
- Des services de support, comme la formation des sols ;
- Des services culturels, à travers les lieux de loisirs ou d'inspiration artistique.

## / LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN /

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles. Créée par la Déclaration de Port-Louis en 1982, la COI a été institutionnalisée aux Seychelles en 1984 par l'Accord général de coopération, plus connu comme "l'Accord de Victoria".

Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale autour de 4 axes stratégiques et 5 domaines d'intervention à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs: préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, sécurité maritime, entrepreneuriat, santé publique, énergies renouvelables ou encore culture.

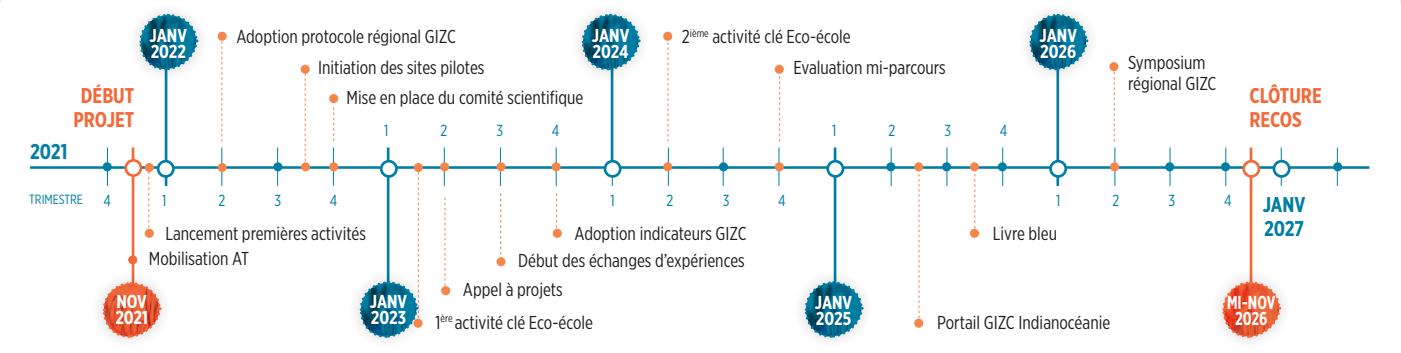
Ce projet "Résilience des Ecosystèmes Côtiers du Sud-Ouest de l'Océan Indien" (RECOS) cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention 4 de la COI, "Environnement durable et changement climatique".

## / CONTEXTE RÉGIONAL /

Les écosystèmes côtiers des pays du Sud-ouest de l'Océan Indien de la COI sont remarquables mais aussi très vulnérables. Zones majeures pour la plupart des pays où se concentrent les populations, ils subissent en effet des perturbations d'ordre physique en raison d'évènements climatiques extrêmes dont l'intensité et la probabilité d'occurrence s'accroissent avec les effets du changement climatique et des perturbations d'ordre anthropique.

**Restaurer et préserver !** Ce sont les maîtres-mots du projet. Les populations côtières dépendent fortement de la bonne santé des écosystèmes. Aussi, restaurer et préserver les milieux côtiers, c'est participer à la résilience des populations. Les gains ne sont pas qu'écologiques : ils sont aussi économiques, alimentaires, sanitaires, sociétaux et culturels.

> Etapes clés




COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN | RÉSILIENCE ZONES COTIÈRES | AFD | FFEM FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL